



Assemblée générale

Distr.
LIMITÉE

A/C.5/50/L.69
31 mai 1996
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquantième session
CINQUIÈME COMMISSION
Point 159 de l'ordre du jour

GESTION DES RESSOURCES HUMAINES

Projet de décision présenté par le Président
à la suite de consultations officielles

L'Assemblée générale prend acte de la note du Secrétaire général relative au respect des privilèges et immunités des fonctionnaires de l'Organisation des Nations Unies et des institutions spécialisées et organismes apparentés¹, ainsi que de la déclaration faite par le représentant du Coordonnateur des Nations Unies pour les questions de sécurité le 14 décembre 1995², et prie le Secrétaire général de lui présenter un rapport sur cette question à sa cinquante et unième session.

¹ A/C.5/50/3.

² A/C.5/50/SR.40, par. 55.